

UGa

UGb

UGc

UGd

UC

UE

1AU

1AUX

2AU

2AUc

Ac

Ap

N

Continuité écologique surfacique (art. R.151-43 4° du CU)

Continuité écologique linéaire (art. R.151-43 4° du CU)

Emplacement réservé et numéro (art. R.151-34 4° d du CU)

Elément de patrimoine à protéger - édifice (art. R.151-41 3° du CU)

Elément de patrimoine à protéger - bosquet (art. R.151-41 3° du CU)

Elément de patrimoine à protéger - haie (art. R.151-41 3° du CU)

Secteur comportant des OAP (art. R151-6 du CU)

Secteur de plan de masse (art. R151-40 du CU)

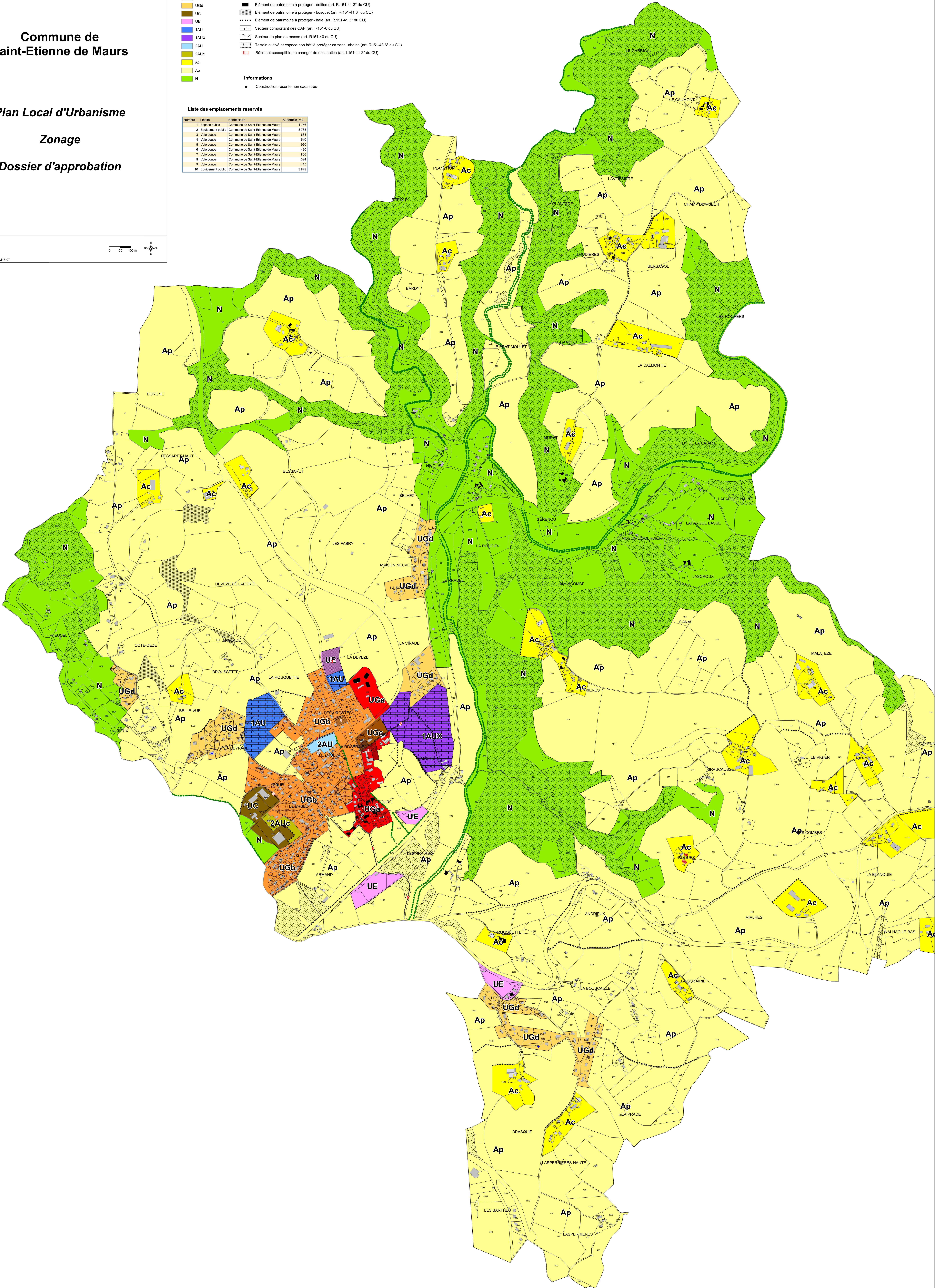
Terrain cultivé et espace non bâti à protéger en zone urbaine (art. R151-43 6° du CU)

Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L151-11 2° du CU)

Informations

★ Construction récente non cadastrée

Liste des emplacements réservés			
N°	Libellé	Bénéficiaire	Superficie, m²
1	Espace public	Commune de Saint-Etienne de Mours	1 728
2	Emplacement public	Commune de Saint-Etienne de Mours	8 763
3	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	683
4	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	510
5	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	960
6	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	430
7	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	866
8	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	324
9	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	415
10	Emplacement public	Commune de Saint-Etienne de Mours	3 878



Département du CANTAL

Commune de Saint-Etienne de Mours

Plan Local d'Urbanisme

Zonage

Dossier d'approbation

GEOSCOPE

M15-07

050100m

Zones et secteurs

UGa

UGb

UGc

UGd

UC

UE

1AU

1AUX

2AU

2AUc

Ac

Ap

N

Prescriptions

Continuité écologique surfacique (art. R.151-43 4° du CU)

Continuité écologique linéaire (art. R.151-43 4° du CU)

Emplacement réservé et numéro (art. R.151-34 4° d du CU)

Elément de patrimoine à protéger - édifice (art. R.151-41 3° du CU)

Elément de patrimoine à protéger - bosquet (art. R.151-41 3° du CU)

Elément de patrimoine à protéger - haie (art. R.151-41 3° du CU)

Secteur comportant des OAP (art. R151-6 du CU)

Secteur de plan de masse (art. R151-40 du CU)

Terrain cultivé et espace non bâti à protéger en zone urbaine (art. R151-43 6° du CU)

Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L151-11 2° du CU)

Informations

★ Construction récente non cadastrée

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Libellé	Bénéficiaire	Superficie :m2
1	Espace public	Commune de Saint-Etienne de Mours	1 756
2	Equipement public	Commune de Saint-Etienne de Mours	8 763
3	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	683
4	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	510
5	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	960
6	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	430
7	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	806
8	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	324
9	Voie douce	Commune de Saint-Etienne de Mours	416
10	Equipement public	Commune de Saint-Etienne de Mours	3 878